

**Zeitschrift:** Dissonance  
**Herausgeber:** Association suisse des musiciens  
**Band:** - (2003)  
**Heft:** 82  
  
**Rubrik:** Discussion

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ATTENTION À L'AVENIR DE PRO HELVETIA !

Ces prochains mois verront un bouleversement du paysage culturel suisse, du moins en ce qui concerne la promotion officielle de la culture. La nouvelle loi sur l'encouragement de la culture est en discussion, pendant que se prépare une nouvelle loi sur Pro Helvetia. Les domaines de tâches de l'Office Fédéral de la Culture (OFC) et de la Fondation Pro Helvetia vont donc être redéfinis. Les changements pourraient toucher tous les acteurs de la culture. L'Association suisse des musiciens estime donc très important que les nouvelles lois soient discutées aussi largement que possible. Nous entendons ouvrir ici le débat. Voici d'abord quelques données du problème, ainsi que des extraits et des chiffres du Rapport d'activité 2002 de Pro Helvetia (communiqué de presse du 30 juin; [www.pro-helvetia.ch/med/fr/med1\\_fr.html](http://www.pro-helvetia.ch/med/fr/med1_fr.html)). On y lit : « Si des chiffres croissants sont un signe de santé, on peut considérer que Pro Helvetia se porte mieux que jamais. L'an passé, en effet, la Fondation suisse pour la culture a traité le nombre record de 4 568 demandes de soutien, soit une augmentation de 321 unités par rapport à l'année 2001. Elle a donné une réponse positive pour 2 129 projets (46 % des demandes), leur consacrant au total 21,25 millions de francs. Ici aussi, les chiffres ont augmenté par rapport à ceux de 2001 : 1 942 réponses positives représentant 45,7 % des demandes et un total de 19,57 millions de francs de subventions versées. En règle générale, les contributions accordées ne représentent qu'une partie des montants sollicités. La somme la plus importante, 1,5 million de francs, est allée à EXPO.02 pour une série de manifestations dans les domaines de la musique, de la danse et de la littérature. La contribution la plus modeste, de 100 francs exactement, a été accordée à l'école cantonale de Zurich-Enge pour la projection d'un film. 890 décisions concernent des montants moyens, c'est-à-dire compris entre 5 000 et 20 000 francs, et 34 seulement portent sur des montants supérieurs à 50 000 francs.

« La forte augmentation du nombre de requêtes (7,5 % entre 2001 et 2002) est due à plusieurs causes. Entre autres, le nombre d'artistes qualifiés augmente de pair avec l'amélioration du niveau de qualité des écoles d'art, tandis que leur formation en gestion culturelle enseigne aux artistes comment formuler efficacement leurs requêtes. Un autre élément est que la haute qualité régnant dans notre pays entraîne à l'étranger une hausse de la demande en programmes et projets artistiques suisses.

« Les moyens que la Confédération accorde à Pro Helvetia sont insuffisants pour faire face à l'augmentation du nombre de demandes. Alors qu'en 1991 la subvention que la Fondation accordait à un projet qu'elle jugeait digne d'être soutenu était en moyenne de 17 000 francs, elle n'était plus que de 10 000 francs tout juste en 2002. »

En outre, Pro Helvetia a mis au point de nouveaux systèmes de promotion en offrant aussi des primes aux éditeurs et aux labels de

disques. Selon le rapport d'activité, « les aides au label doivent fonctionner de manière analogue. Le projet en a été conçu en automne 2002, et les premières contributions seront accordées en septembre 2003. Elles auront pour objectif de renforcer les structures de distribution pour le jazz suisse contemporain. Pro Helvetia veut favoriser la distribution et ouvrir de nouveaux marchés également dans le domaine de la musique pop. De concert avec la fondation pour la musique SUISA, le Pour-cent culturel Migros et la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (CMA), elle a créé *Swiss Music Export*, structure commune chargée d'introduire le meilleur de la production pop du pays dans les circuits de distribution étrangers ». Cette ouverture oblige naturellement à faire des économies ailleurs, la manne disponible n'ayant pas augmenté.

En septembre 2002, la Fondation avait demandé au Conseil fédéral d'augmenter sa subvention (180 millions de francs pour 2004-2007). « Vu la précarité des finances », le gouvernement n'a cependant pu proposer qu'une augmentation de 5,5 % (moins que le renchérissement cumulé). « Le Conseil fédéral a nettement réduit le budget des prestations de base, qui ne sera plus que de 121 millions au lieu de 149 », écrivait Christian Rentsch dans le *Tages-Anzeiger* (30 mai 2003). « L'avertissement est clair : il s'agit de ramener en dessous de 30 % les frais d'administration et de personnel, qui correspondent actuellement à 35 % des dépenses totales. Dans son message, le gouvernement n'exclut pas que Pro Helvetia doive licencier du personnel ou fermer des filiales extérieures. »

Arrêtons là les considérations financières ! Les conséquences sont évoquées dans le chapitre « Perspectives » du même rapport d'activité : « 2003 sera sous divers aspects une année décisive pour Pro Helvetia. Lors de sa session d'automne, le Parlement prendra sa décision à propos du message du Conseil fédéral, qui prévoit pour la Fondation, au cours des quatre années à venir, un cadre financier de 137 millions. Pro Helvetia avait quant à elle sollicité 179,5 millions. La décision du Conseil fédéral implique que les priorités « Compréhension entre les communautés culturelles de Suisse », « Dialogue interculturel » et « Danse contemporaine » devront être redimensionnées, les priorités « Cinéma » et « Art et culture numériques » étant quant à elles sacrifiées. Pro Helvetia doit par ailleurs renoncer à étoffer ses programmes en cours, et en particulier à renforcer le réseau de ses représentations à l'étranger. »

Tout cela dépend encore beaucoup plus des projets de loi. À ce sujet, Pro Helvetia écrit : « Un point capital pour le futur de la Fondation est la nouvelle loi sur Pro Helvetia. Le projet devrait en être prêt début 2004. Cette nouvelle loi dessinera le futur mandat et les structures futures de la Fondation. Ce texte servira également à une répartition systématisée des tâches entre l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia, qui peut s'exprimer de

manière simplifiée par le binôme « promotion personnes – promotion projets ». Tout aussi importants sont les accords de collaboration que Pro Helvetia conclut avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). La Fondation veut reprendre une position clef dans le domaine de la représentation de la Suisse culturelle à l'étranger, *Présence Suisse* se chargeant quant à elle des questions de communication et d'entretien des contacts. Pro Helvetia assume enfin des mandats de la Direction du développement et de la coopération. »

Ces derniers mois, l'attention des médias s'est portée essentiellement sur les bisbilles à propos du nouveau directeur du Centre culturel suisse de Paris, Michel Ritter, ainsi que sur les divergences de vue entre la présidente du Conseil de fondation, Yvette Jaggi, et le directeur de Pro Helvetia, Pius Knüsel. Ces affaires n'ont pas évidemment facilité la tâche et ont quelque peu décalé les priorités. À la fermeture de la rédaction (début juillet), l'avant-projet de loi sur Pro Helvetia n'était pas encore prêt. Il sera élaboré par Mme Jaggi et M. Knüsel, ainsi que MM. David Streiff et Andrea Raschèr, de l'OFC. Fin août, le Conseil de fondation se réunira pour en discuter officieusement. Suivront la consultation des offices et, en 2004, la procédure de consultation officielle.

Diverses options se dessinent dès aujourd'hui. En voici un aperçu glané dans la presse. Un des premiers sujets est la nouvelle répartition des tâches. « Pro Helvetia se concentrera *grosso modo* sur la promotion et la diffusion de la culture, tandis que l'OFC déploiera ses activités essentiellement dans les domaines de la formation et de la sauvegarde du patrimoine culturel » (Lezzi B., *NZZ* du 20 septembre 2002). Rien n'indique une fusion de l'OFC et de Pro Helvetia (Pius Knüsel interviewé par la *NZZ*, le 27 juin 2003).

On recherche par ailleurs « des structures plus légères et des voies de décision plus simples. Réduit en nombre, le Conseil de fondation doit tirer au clair les questions de compétence avec la direction ; il doit être possible d'accélérer les décisions ». Ces mesures correspondent largement aux économies demandées par le Conseil fédéral. On peut cependant en donner une autre interprétation, ce que fait Manfred Papst dans la *NZZ am Sonntag* du 8 juin : « La position du directeur sera renforcée. Il n'aura plus une simple tâche de coordination, mais pourra réaliser ses propres projets. Comme il ne dispose pas pour cela de fonds supplémentaires, il devra ponctionner les divisions. Sur ce point, la présidente et le directeur s'entendent parfaitement, ce pourquoi ils ont formé une alliance de raison. »

Derrière toutes ces luttes de pouvoir, continue Papst, il y a au fond la question de savoir « ce que Pro Helvetia est et veut. Sur ce point, les déclarations du directeur n'augurent rien de bon. Il n'a jamais fait mystère de son aversion pour la politique de l'arrosoir et de sa prédilection pour les grands projets de prestige. Cela sonne bien, mais soulève diverses objections. Premièrement, ces « événements »

sont exactement ce que les sponsors privés (milieu d'où vient Knüsel) organisent pour accroître leur prestige. Deuxièmement, renoncer à soutenir la culture sur une large base reviendrait à violer les principes de la Fondation, axés sur les minorités et le fédéralisme. Troisièmement, les propos irréflectés de Knüsel (« chaque trou veut avoir son festival de courts métrages ou sa nuit des poètes », « l'argent ne doit pas simplement disparaître dans les divisions », « les membres du Conseil de fondation sont uniquement les représentants de leur clientèle ») ne nuisent pas seulement à la diversité de la culture suisse, ils diffament les acteurs de la culture et les collaborateurs de la maison. »

La concurrence entre les acteurs de la culture s'aggravera, affirme Knüsel, de même que la contrainte d'économiser. Que va-t-il advenir de la promotion de la culture ? Comment la nouvelle situation va-t-elle affecter l'encouragement à la culture ?

Deux citations jetteront un peu de lumière sur le problème. Dans le numéro de *Facts* du 12 juin, on pouvait lire : « Knüsel n'est pas foncièrement opposé à la conception commerciale de la culture. « La vie étant de plus en plus dominée par l'économie, Pro Helvetia doit y faire face. » Il préconise que les artistes deviennent plus autonomes. Un improvisateur n'y parviendra jamais, mais Pro Helvetia peut l'aider à améliorer sa position sur le marché. « L'œuvre d'art n'est achevée que quand elle trouve des auditeurs ou des spectateurs », affirme Knüsel. »

Dans son entretien avec Lezzi B. (*NZZ* du 27 juin), Knüsel répond enfin à la *NZZ am Sonntag* : « Nous sommes responsables de la diversité culturelle du pays. Voilà un axiome que nous ne pouvons perdre de vue. L'étendue des activités qui en découlent est une caractéristique essentielle de la Suisse. Pro Helvetia doit rester active à tous les niveaux, du projet le plus modeste aux tout grands projets. Participer à de grandes manifestations, comme la foire des arts « Arco » de Madrid, en février dernier, a une immense valeur symbolique. Mais il est faux de croire que, dans dix ans, il n'y aura plus que des projets de ce genre. L'importance ou la pertinence peuvent aussi être le fait de très petites choses. Nous n'aspérons pas à répartir les fonds le plus largement possible, nous voulons nous engager là où un effet est prévisible et où les projets sont exemplaires. Tels sont les scènes sur lesquelles Pro Helvetia se doit d'être présente, qu'il en coûte 500 ou 500 000 francs. »

Pius Knüsel prévoit que la nouvelle loi entrera en vigueur au début de 2007, en même temps que la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture, fondée sur l'article 69 de la Constitution fédérale, dont l'avant-projet est déjà disponible ([http://www.culture-suisse.admin.ch/index\\_f.html](http://www.culture-suisse.admin.ch/index_f.html), cliquer sur « loi pour l'encouragement à la culture (art. 69) »). Le temps est encore long, semble-t-il. Raison de plus pour que les personnes concernées, soit les acteurs de la culture, s'annoncent dès aujourd'hui. **THOMAS MEYER**